

CQP Ouvrier paysagiste hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal

RNCP17675 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	214
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3617 — Entreprises du paysage (Salariés non cadres)
Date d'échéance	05/03/2018

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) en agriculture - FNSEA

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les principales activités professionnelles exercées dans le cadre de l'emploi d'ouvrier paysagiste hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal sont les suivantes :

- Participation à la préparation de chantier d'aménagement végétal
- Réalisation des travaux préparatoires à la mise en œuvre des végétaux
 - Réalisation technique des travaux de création paysagère végétale
 - Réalisation des travaux de valorisation et d'entretien des végétaux
 - Communication dans et hors de l'entreprise

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le CQP « Ouvrier paysagiste hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal » atteste de la capacité à :

- participer aux différentes opérations nécessaires à la préparation d'un chantier d'aménagement végétal.
- reconnaître une large palette d'espèces et variétés de végétaux ornementaux utilisés en aménagement paysager
- à partir des caractéristiques des végétaux (taille, forme, couleur, frondaison, exigences de milieu, ...) et des caractéristiques environnementales principales du chantier, de déterminer des combinaisons de végétaux, ainsi que des combinaisons végétal / minéral pour mettre en œuvre un projet d'aménagement végétal.
- mettre en œuvre les opérations de plantation des végétaux et de leur entretien.
- prendre en compte les enjeux environnementaux actuels pour réaliser les interventions sur le végétal dans un souci de gestion durable des espaces verts.
- communiquer sur un sujet professionnel avec un tiers (autre salarié, client,...).

Le titulaire est capable de :

- Prendre des consignes
 - Prendre en compte le contexte du chantier
 - Réaliser les opérations
 - Alerter sur les problèmes et risques techniques éventuels
- Reconnaître les végétaux
 - Présenter les caractéristiques techniques des végétaux

Présenter les caractéristiques ornementales des végétaux

Rendre compte par oral et par écrit

Analyser la situation de chantier

- Présenter son travail
- Donner un conseil de base
- Faire un compte rendu

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'ouvrier hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal exerce son activité dans l'ensemble des entreprises du secteur de l'aménagement paysager. Toutes ces entreprises sont susceptibles d'utiliser les compétences d'ouvrier hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal détaillées dans ce CQP. Le module MC9 « réalisation et maintenance de paysages d'intérieur » fait de ce CQP la seule certification existante pour ce secteur d'activité très spécifique des paysagistes d'intérieur.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il s'agit de l'emploi d'ouvrier hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal.

Cet emploi se situe en position O, niveau 5 (ouvrier paysagiste hautement qualifié) de la convention collective nationale des entreprises du paysage du 10 octobre 2008 étendue le 16 mars 2009 (JO du 25/03/2009)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Titres de qualification relatifs aux travaux de végétalisation des toitures.

Certificat individuel pour l'application professionnelle des produits phytopharmaceutiques (opérateur).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est un jury professionnel constitué à parité entre représentants des employeurs et représentants des salariés. Il compte de 4 à 10 personnes maximum. Le Président du jury est un membre de la Commission paritaire régionale de l'emploi.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 05/03/2018

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17675/>